

L'AUTO-ENTREPRISE, UN RÉGIME NOUVEAU QUI COMBLE UN MANQUE

En 2010, 5 550 demandes d'immatriculation d'auto-entreprise ont été déposées en Franche-Comté. Signe que ce nouveau régime comble un manque pour les micro-entreprises individuelles, 80 % de ces créations n'auraient pas vu le jour si le régime n'avait pas existé. Pour de nombreux auto-entrepreneurs, il s'agit avant tout de développer une activité de complément. Au moment de la création, près d'un auto-entrepreneur sur deux était salarié dans la région. Quatre secteurs d'activité regroupent la majorité des auto-entreprises, le commerce, les activités de services aux ménages, les activités de services aux entreprises et la construction. Les projets montés par les auto-entrepreneurs sont financièrement peu importants et seuls trois projets sur dix ont bénéficié d'aides publiques autres que celles directement liées au statut d'auto-entrepreneur.

L'arrivée au 1^{er} janvier 2009 du régime de l'auto-entrepreneur, institué par la loi de modernisation de l'économie, a entraîné une forte augmentation du nombre de créations d'entreprises. Ainsi en 2010, parmi les 8 700 entreprises nouvellement créées en Franche-Comté, 64 % l'ont été sous ce nouveau régime. Cette proportion est supérieure de cinq points à celle observée en moyenne en province. Au total, 5 550 demandes d'immatriculation d'auto-entreprise ont été déposées dans la région en 2010. Ce nombre inclut toutes les entreprises immatriculées sous ce régime, qu'elles aient ou non démarré leur activité, y compris celles à qui le régime a été refusé après la déclaration de création. Pour la première fois, le dispositif SINE, réalisé en 2010 auprès d'un échantillon de créateurs (cf. source), a permis d'interroger spécifiquement ces auto-entrepreneurs et de dresser un premier bilan de la mise en place de ce régime.

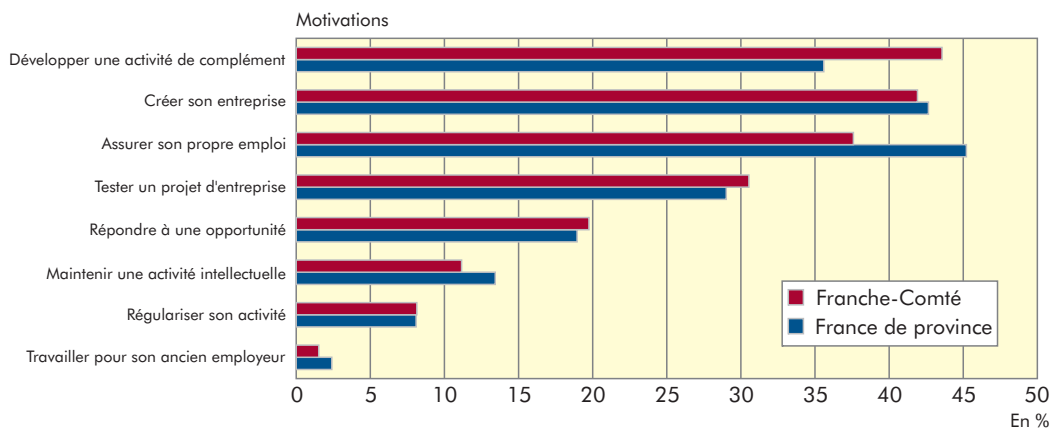
bilan de la mise en place de ce régime.

Quatre auto-entrepreneurs sur cinq n'auraient pas créé leur entreprise sans le nouveau régime

Le succès du régime de l'auto-entreprise tient en grande partie au fait qu'il comble un vide juridique, social et fiscal pour les personnes physiques qui

Le développement d'une activité de complément est la première motivation des auto-entrepreneurs francs-comtois ; en France de province, c'est assurer le propre emploi du créateur

Part des auto-entrepreneurs selon leurs motivations de création



Source : INSEE (Enquête Auto-entrepreneurs 2010 [1^{re} vague])

souhaitent développer une activité professionnelle mais qui, pour diverses raisons, ne souhaitent pas créer de société, ni se déclarer comme entrepreneur indépendant. La singularité de ce nouveau régime a ainsi permis à 80 % des auto-entrepreneurs enquêtés en 2010 de se lancer dans l'aventure de la création, étape qu'ils n'auraient pas franchie si le régime n'avait pas existé.

Les facilités offertes par le régime de l'auto-entrepreneur, tant dans le calcul des cotisations sociales que dans le processus de création, ont aussi largement contribué à son succès. La simplification du paiement des charges est l'avantage le plus fréquemment mentionné par les auto-entrepreneurs (67 % en Franche-Comté), devant la facilité d'inscription et la simplification de la gestion comptable (52 %). Bien que cités moins fréquemment, la gratuité des formalités de déclaration et les taux d'imposition attractifs ont également participé à ce succès. Seuls 2 % des auto-entrepreneurs ne voient aucun avantage à ce régime.

L'auto-entreprise en Franche-Comté : une activité de complément avant tout

En Franche-Comté, la motivation principale des auto-entrepreneurs est de développer une activité de complément (44 %), motivation citée plus fréquemment que le fait de créer son entreprise (42 %) ou d'assurer son propre emploi (38 %). Envisager l'auto-entrepreneuriat majoritairement comme une activité

secondaire est une spécificité pour quelques régions, dont la Franche-Comté. En moyenne sur l'ensemble des régions (hors l'Île-de-France), les premières motivations évoquées sont d'assurer son emploi (45 %) ou encore de créer son entreprise (43 %), développer une activité de complément étant moins souvent évoqué (36 %). De ce fait, la part de créateurs dont l'activité d'auto-entrepreneur est l'activité principale est plus faible en Franche-Comté qu'en moyenne en France de province (50 % contre 56 %).

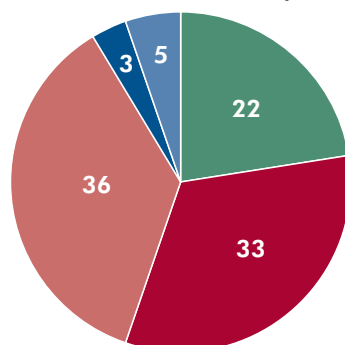
Au moment de la création, 47 % des auto-entrepreneurs sont salariés contre 43 % en moyenne en province. Cette proportion est beaucoup plus élevée que chez les créateurs hors auto-entreprise, qui sont 33 % dans ce cas. Pour sept auto-entrepreneurs salariés sur dix, l'activité d'auto-entrepreneur est une activité de complément. Parmi les inactifs au moment de la création, la proportion d'étudiants et de retraités est également plus importante chez les créateurs d'une auto-entreprise. Ils représentent ainsi 10 % des auto-entrepreneurs de la région, et exercent, comme la majorité des salariés, l'activité d'auto-entrepreneur essentiellement en tant qu'activité complémentaire. Inversement, les chômeurs et les auto-entrepreneurs sans activité professionnelle au moment de la création s'investissent plutôt à titre principal dans la création.

Une fois leur auto-entreprise créée, les Francs-Comtois sont proportionnellement plus nombreux à exercer une activité parallèle rémunérée qu'en

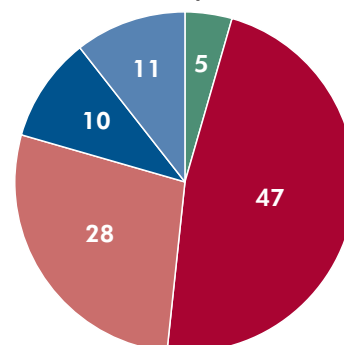
Près de la moitié des auto-entrepreneurs sont salariés au moment de la création

Répartition des créateurs selon leur statut au moment de la création en Franche-Comté (en %)

Créateurs hors auto-entreprises



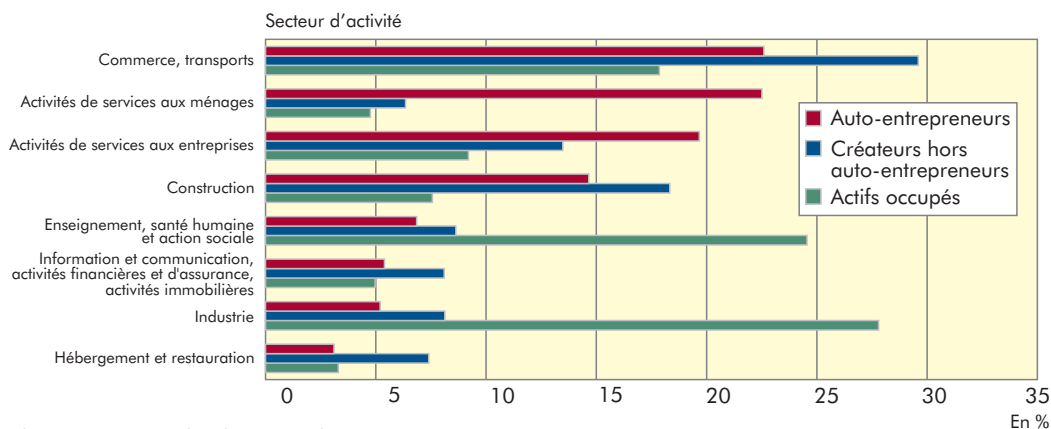
Auto-entrepreneurs



Source : INSEE (Enquêtes Auto-entrepreneurs 2010 [1^{re} vague], SINE 2010 [1^{re} vague])

La plupart des auto-entrepreneurs se tournent vers quatre secteurs d'activité

Répartition des auto-entrepreneurs, des créateurs hors auto-entrepreneurs et des actifs occupés selon le secteur d'activité en Franche-Comté



Champ : secteur marchand non agricole

Source : INSEE (Enquêtes Auto-entrepreneurs 2010 [1^{re} vague], SINE 2010 [1^{re} vague], Recensement de la population 2008 [exploitation complémentaire])

moyenne en France de province (42 % contre 38 %). En conséquence, ils exercent davantage leur activité exclusivement en

dehors des horaires habituels de travail que leurs homologues des autres régions (26 % contre 23 %). Le temps de

travail que consacre le créateur à son auto-entreprise est aussi plus faible dans la région : 39 % des auto-entrepreneurs

travaillent moins de 35 heures par mois en Franche-Comté contre 34 % au niveau national (hors Île-de-France).

Pour toutes ces raisons, le chiffre d'affaires mensuel moyen dégagé par les auto-entrepreneurs de la région est structurellement plus faible : 780 € en Franche-Comté contre 960 € dans l'ensemble des régions métropolitaines, hors Île-de-France.

Majoritairement de petits projets, développés dans quatre secteurs d'activité

En Franche-Comté comme ailleurs, quatre secteurs d'activité

Un auto-entrepreneur sur cinq aurait créé son entreprise même sans le nouveau régime

En Franche-Comté, un auto-entrepreneur sur cinq aurait créé son entreprise même si le régime de l'auto-entreprise n'avait pas été mis en place. Les projets portés par ces auto-entrepreneurs diffèrent sensiblement de ceux de l'ensemble des auto-entrepreneurs.

Des auto-entrepreneurs plus jeunes, plus souvent des femmes diplômées du supérieur

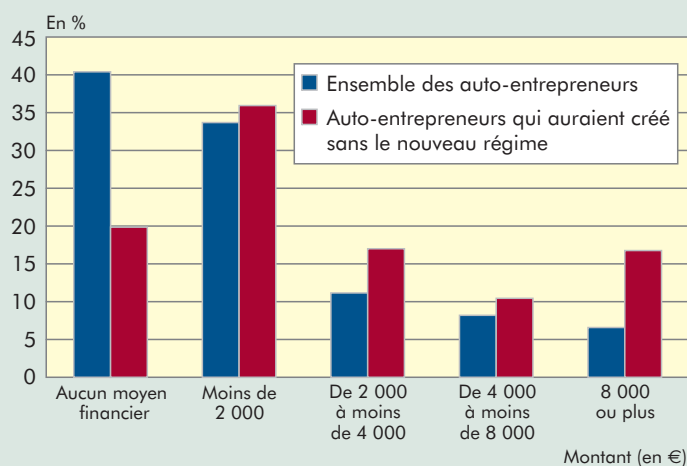
Comparés à l'ensemble des auto-entrepreneurs, le profil et la motivation de ces créateurs sont singuliers. Âgés de 35 ans et demi en moyenne en Franche-Comté, ils sont beaucoup plus jeunes que l'ensemble des auto-entrepreneurs : 40 % d'entre eux sont âgés de moins de 30 ans et seuls 14 % sont âgés de 50 ans ou plus contre respectivement 27 % et 25 % pour l'ensemble des auto-entrepreneurs. Les femmes très diplômées sont également surreprésentées. En effet, 55 % des femmes auto-entrepreneurs qui auraient monté leur projet même sans le nouveau régime possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur contre 27 % des hommes.

Les deux motivations les plus fréquemment citées par ces auto-entrepreneurs sont de créer leur entreprise (66 %) et d'assurer leur propre emploi (49 %). Contrairement aux autres auto-entrepreneurs, développer une activité de complément n'est donc pas la première motivation avancée : cette finalité n'est citée que par 23 % d'entre eux. Pour les trois quarts de ces créateurs, l'activité d'auto-entreprise représente d'ailleurs l'activité principale. Ils sont de ce fait moins nombreux à exercer une autre activité rémunérée que l'ensemble des auto-entrepreneurs (respectivement 32 % et 42 %).

Les projets portés par ces auto-entrepreneurs sont aussi financièrement plus importants que ceux portés par l'ensemble des auto-entrepreneurs. Par ailleurs, près de la moitié de leurs projets ont bénéficié d'aides publiques, majoritairement l'ACCRE, contre 30 % parmi l'ensemble des auto-entrepreneurs.

Les créateurs qui auraient créé même sans l'existence du régime démarrent avec un capital plus important

Répartition des créateurs selon le montant investi au démarrage



Source : INSEE (Enquête Auto-entrepreneurs 2010 [1^{re} vague])

regroupent près de 80 % des auto-entreprises. Cependant, alors que les secteurs du commerce et de la construction sont des secteurs traditionnellement liés à la création d'entreprise, les activités de services aux ménages, et dans une moindre mesure de services aux entreprises, sont plus spécifiques aux auto-entrepreneurs.

Plus de huit auto-entrepreneurs sur dix travaillent à leur domicile ou chez leur clientèle, celle-ci étant essentiellement composée de particuliers.

Les projets montés sont financièrement peu importants : quatre projets sur dix n'ont nécessité aucun fonds. Neuf auto-entrepreneurs sur dix n'ont d'ailleurs eu besoin d'aucune

source de financement autre que leurs ressources personnelles. Pour monter leur projet, seulement 30 % des auto-entrepreneurs francs-comtois (27 % en moyenne en France de province) ont bénéficié d'aides publiques, essentiellement l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise (ACCRE). Près de la moitié des

auto-entrepreneurs (47 %) n'ont bénéficié d'aucun appui en termes de conseil, d'information, de soutien logistique ou financier. Toutefois, 26 % ont sollicité une structure dédiée à la création d'entreprise et 28 % leur entourage personnel. Enfin, 13 % des auto-entrepreneurs de la région ont suivi une formation particulière. ■

Florence MAIREY

Définitions

● **Régime de l'auto-entrepreneur** : mis en place par la loi de modernisation de l'économie d'août 2008 et entré en vigueur au 1er janvier 2009, le régime de l'auto-entrepreneur s'applique aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui optent pour exercer en franchise de TVA.

Ce régime offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie :

- d'un régime micro-social simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM ;
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création.

● **Création d'entreprise** : la création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Ce concept harmonisé au niveau européen inclut la création de nouveaux moyens de production, la réactivation d'une entreprise dont la dernière cessation remonte à plus d'un an et la reprise d'une entreprise dans le cas où elle s'accompagne d'un changement d'activité ou de localisation.

L'immatriculation des auto-entreprises ne correspond pas complètement à cette définition : elle est comptabilisée comme création même s'il n'y a pas de début d'activité. Le début d'activité effective est repéré par la première déclaration de chiffre d'affaires trimestriel fournie par l'auto-entrepreneur.

Les résultats issus de l'enquête SINE sont différents des résultats issus des données de l'Acoss. Pour l'Acoss, au niveau national, la part des auto-entrepreneurs connus en 2010 et ayant déclaré un chiffre d'affaires sur un des quatre trimestres 2010 est de 48 %. À partir de l'enquête SINE, on observe une part d'activité réelle de l'ordre de 60 %.

Source

Le dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises) vise à étudier une génération de jeunes entreprises pendant les cinq premières années de leur existence. Ces entreprises sont enquêtées dès les premiers mois de la création, puis trois et cinq ans plus tard. Dans ce cadre, deux enquêtes ont eu lieu en septembre 2010 : l'une auprès des entreprises hors régime de l'auto-entrepreneur créées au cours du premier semestre 2010, l'autre spécifiquement auprès des créateurs d'auto-entreprises créées sur la même période. Bien que les auto-entreprises soient des entreprises individuelles à part entière, la nouveauté et la particularité du régime ne permettent pas d'introduire les auto-entreprises dans les analyses de créations d'entreprises « classiques ».

La présente étude exploite les résultats de l'enquête réalisée pour la première fois auprès d'un échantillon d'auto-entrepreneurs.

Pour en savoir plus

- L. BOUILLON, Reprise des créations d'entreprises renforcée par les auto-entrepreneurs in L'Année économique et sociale en Franche-Comté 2010, INSEE Franche-Comté, Les Dossiers, juillet 2011, n° 23.
- F. BARRUEL, N. PENAUD, S. THOMAS, Créations et créateurs d'entreprises sous le régime de l'auto-entrepreneur - Enquête auto-entrepreneurs 2010, INSEE, INSEE Résultats, février 2012, n° 57 Économie.
- F. BARRUEL, S. THOMAS, S. DARRINÉ, H. MARIOTTE, Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime, INSEE, Insee Première, février 2012, n° 1388.
- F. MAIREY, La création d'entreprise en Franche-Comté en 2010 : Assurer leur propre emploi, priorité de deux tiers des créateurs, INSEE Franche-Comté, L'essentiel, juin 2012, n° 137.